

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 877

Artikel: Une maison de maçon, une télé de m... : laisse (couler le) béton
Autor: Miserez, Marc-André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019821>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Informatique et démocratie

■ (y) Blaise Lempen présente sous ce titre une thèse importante. Solide et grave comme le veut le sujet. Car la démocratie-témoin pourrait bien avoir manqué un tournant législatif, celui qu'exige l'informatisation de la société. Par delà le "véritable scandale politique", l'absence d'une loi fédérale sur la protection des données exprime une alarmante impuissance à donner une réponse appropriée aux transferts de pouvoir opérés par l'informatique. Par inconscience, négligence ou peur de s'engager, le Politique a laissé la Technique occuper un terrain sur lequel elle n'aurait jamais dû pouvoir s'avancer: celui de la décision.

"L'informatique procède à une redistribution des rôles selon un processus de socialisation-exclusion". Il y a ceux qui savent traiter avec l'ordinateur, et ceux qui ne peuvent rien en tirer – pas même un emploi peu qualifié (souvent réservé aux femmes) de manœuvre sur ordinateur, dit pompeusement "opérateur".

Car "il ne suffit pas de travailler avec un terminal pour accaparer du pouvoir". Celui-ci se répartit moins entre les travailleurs de l'informatique qu'entre les agents concernés: les constructeurs d'ordinateurs et leurs stratégies commerciales, l'Etat et ses choix, la loi et ses contraintes garantes de liberté, les utilisateurs et leur maîtrise de l'instrument.

Même revêtu à priori d'une légitimité indiscutée, l'ordinateur n'est pas obligatoirement un assassin de la démocratie ni des libertés individuelles. Mais si la machine devient cause finale, au lieu de rester un outil – merveilleusement perfectionné – la technocratie l'emporte sur la morale. Hors d'un contrôle politique, pas de salut pour la démocratie en société informatisée.

La thèse de Blaise Lempen, c'est un peu le Rapport Nora-Minc à l'helvétique – avec neuf ans de retard dans un domaine où le rythme de l'avance technologique ne cesse de s'accélérer, avec pour corollaire la création de faits accomplis

UNE MAISON DE MACON, UNE TELE DE M

Laisse (couler le) béton

■ (mam) La France se passionne pour l'"affaire Polac", comme si l'essentiel du débat politique, non content de se jouer à la télévision, se déroulait maintenant autour d'elle.

On se demande ce que les Suisses peuvent bien avoir à redire à l'éviction de l'anar de service. Comme le soulignait justement Antoine Maurice dans le *Journal de Genève*, l'émission de Michel Polac représentait tout ce que nous abhorrons: "dispersion des sujets traités et des arguments échangés, distribution anarchique de la parole par un animateur qui inclinait à en rajouter sur le chapitre du désordre, véhémence agressive des propos, tabagisme de l'atmosphère" ... malgré cela, il nous est arrivé plus souvent de veiller tard

pour "Droit de réponse" que pour la rediffusion de "Table ouverte", peut-être parce que son producteur avait véritablement inventé une nouvelle manière de distribuer la parole

Polac a momentanément cédé sa place au lieutenant Columbo. A quand son remplacement par Bernard Tapie? Lui au moins a tout pour plaire: narcissique, arriviste et démagogue. Une TV qui pousse le ridicule jusqu'à avoir peur d'un espace de libre parole, il n'y en a vraiment qu'une. Après la disparition de la radio des voix originales de Jean-François Kahn et d'Ivan Levaï, ce régime qui se dit libéral montre une fois de plus son vrai visage.

Silence dans les rangs!

Le groupe *Basler Zeitung* a réalisé un très bon résultat financier pour l'exercice 1986/87. Le quotidien, qui tire à 114 413 exemplaires, représente encore la plus forte part du chiffre d'affaires (57%).

Les auditions de la Commission des "sages" chargée de faire le point sur la révision du Code de la nationalité en France seront retransmises sur FR3 le jeudi de 9h30 à 12h. A voir.

Les plans définitifs du CCMM (Centre de communications multi-médias) de Vernier ont été adoptés et la ligne de rotatives commandée. Dans une lettre envoyée à l'hebdomadaire syndical *Le Gutenberg*, Jean-Claude Nicole, éditeur de *La Suisse* explique que son projet n'est pas une réponse à celui du groupe Lamunière (Bussigny), dans la mesure où l'idée d'édifier à Genève un grand centre, notamment au service des arts graphiques, remonte à une dizaine d'années.

ECHOS DES MEDIAS

Au tour de la *Berner Zeitung* d'adopter une nouvelle mise en pages, avec beaucoup de couleur.

Radio Martigny et le quotidien le *Nouvelliste* vont déposer une demande de concession conjointe pour une radio cantonale valaisanne. Les deux partenaires détiendront ensemble 50% du capital, le reste étant réparti entre les autres publications locales (20%) et les collectivités, les Eglises, les partis et les auditeurs. La nouvelle station émettra de trois studios, à Martigny, Sion et Sierre. Le rapprochement était dans l'air, l'accord a été signé au terme de six mois de négociations. Les Valaisans vont-ils de la sorte devoir "écouter" le *Nouvelliste* en plus de le lire? Même si André Luisier, patron du quotidien, déclare que la radio sera "indépendante", on assiste bel et bien au renforcement d'une position dominante. La création de ce type de mini-groupes multi-médias semble hélas être dans la logique de l'expérience des radios locales en Suisse.